

Les obligations du responsable de centre

MODALITÉS D'ACCÈS	OBJECTIFS	
<p>Public visé : responsables de garage, directeurs de centre</p> <p>Prérequis : être acteur dans le monde de l'automobile</p> <p>Nombre de stagiaires : 4 à 8</p> <p>Durée : 7 heures</p> <p>Lieu : à déterminer</p> <p>Accessibilité : Formation accueillant des personnes en situation de handicap Nous contacter pour détails des modalités</p> <p>Calendrier : À établir conjointement Défini selon vos besoins</p> <p>Tarif : 1700€ HT Hors frais</p>	<p>OBJECTIFS DE FORMATION</p>	<p>Détecter les risques. Prendre les décisions en connaissance de cause en tant que responsable de garage.</p>
	<p>OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - identifier les obligations du garagiste en tant réparateur - identifier les obligations du garagiste en tant qu'employeur
	MODALITÉS PÉDAGOGIQUES	
	<p>TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES</p>	<p>Apports théoriques Exercices d'application en individuel et en sous-groupe Échanges - Débats</p>
	<p>ÉVALUATION</p>	<p>Présentation et recueil des attentes Auto-évaluation Retours d'expériences</p>
	<p>FORMALISATION</p>	<p>Attestation de fin de formation envoyée par mail à l'issue de la formation</p>
	<p>LISTE DES PARTICIPANTS</p>	<p>À transmettre en amont de la tenue de la session</p>

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

OBJECTIFS

CONTENU

Définir et interpréter les obligations du garagiste en tant que réparateur

Obligations d'information du garagiste :

- Documents écrits et affichage (réception, commande, réparations, facture...) : les documents obligatoires et les documents facultatifs.
- Pratiques tarifaires (coût des réparations, gardiennage, devis payant...) et droit du garagiste en cas de non-paiement par son client (droit de rétention).

Obligations de résultat du garagiste réparateur :

- réalisation de la prestation (qualité de la réparation, obligation de sécurité...).

Recours du consommateur :

- responsabilité civile (dommages et intérêts)
- responsabilité pénale du garagiste

Définir et interpréter les obligations du garagiste en tant qu'employeur

Formation du contrat de travail :

- Le contrat de travail écrit

Vie du contrat de travail :

- Formation professionnelle
- Evaluation d'un salarié (entretien annuel)
- Obligation de sécurité et prévention des risques

Fin du contrat de travail : le licenciement*

- Procédure de licenciement (convocation, entretien préalable, représentation, notification...)
- Conséquences du licenciement : préavis, solde de tout compte...

* Ne seront pas évoqués les autres modes de rupture du contrat de travail : rupture conventionnelle, ni démission ni la rupture de période d'essai...